

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 53/2020

Demande de crédit pour la réfection du temple de Cheseaux

Présidence : Jean-Paul Bruand

Membres : Liliane Annen, Jean-Dominique Decotignie, Alessandro Fabbri, Lauris Loat

Préambule

Le but de ce préavis est d'octroyer à la municipalité un crédit pour la réfection du temple de Cheseaux qui présente de nombreuses dégradations internes et externes.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 10 novembre 2020 dans la salle des conférences du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Monsieur Thierry Auberson, président du conseil communal

Lors de cette séance, la commission a posé un certain nombre de questions qui ont toutes reçu une réponse immédiate.

Les grandes lignes du rapport et la conclusion de la commission ont été discutés lors de la séance du 16 novembre 2020. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie le syndic pour les renseignements fournis.

La demande porte sur le crédit de réfection du temple qui n'a pas subi de grosses réparations depuis 1984 et de la fontaine adjacente.

Un examen détaillé de l'édifice par un charpentier montre que la construction souffre de l'attaque du capricorne des maisons et autres maladies affectant le bois.

Commentaire

En guise de préambule, la commission rappelle qu'elle ne se prononce que sur les éléments financiers ou ayant des implications financières.

Ce montant est établi sur la base de 2 devis pour l'ensemble des travaux à l'exception de ceux pour la charpente dont le devis est celui d'un spécialiste de ce genre de travail.

Le montant prévu pour les divers et imprévus de 20% semble suffisant pour absorber les différentes surprises lors des travaux.

Le lecteur avisé aura remarqué que dans le plan d'investissement figurant dans le budget 2021 l'objet n'est mentionné que pour un montant de Fr. 400'000.- alors que le crédit demandé est de Fr.433'000.- et que le montant prévu au budget 2020 était de Fr.500'000.

Il ne faut pas espérer de subvention de la part du canton.

Les liquidités actuelles de la commune devraient permettre de ne pas recourir à un emprunt pour cet objet.

Conclusions

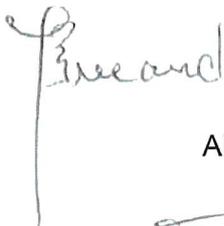
Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de 433'000.00 frs pour la réfection du temple de Cheseaux
- d'amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum dès 2022
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- de décharger la Commission des finances de son mandat

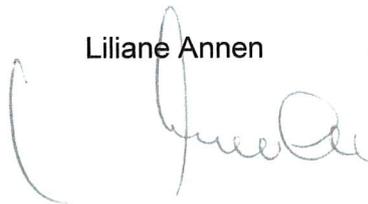
Cheseaux-sur-Lausanne, le 23 novembre 2020

Commission des finances :

Jean-Paul Bruand, président
rapporteur



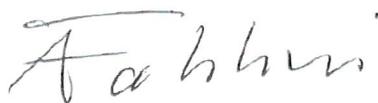
Liliane Annen



Jean-Dominique Decotignie,



Alessandro Fabbri



Lauris Loat

